

**COMMUNE DE QUINSAC
(Gironde)**

**VOIE COMMUNALE
PERMISSION DE VOIRIE**
Autorisation d'occupation du domaine public

N° 44V/2024

Code des communes, art. L.131-1 à L. 131-5

M. KERROUBI Alain
16 Chemin de Galleteau
33360 QUINSAC

Le Maire de la Commune de QUINSAC (Gironde)

VU la demande du 19/07/2024, par laquelle le pétitionnaire ci-dessus référencé demande l'autorisation d'occuper le domaine public, 16 chemin de Galleteau à Quinsac, pour le stationnement provisoire d'une benne du 09 au 23 août 2024 inclus.

VU le Code de la voirie routière : Articles L.115-1 à L. 116-8 et L. 141-2 à L. 141-12, R.115-1 à R. 116-2 et R.141-12 à R.141-22 ;

VU la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 –Prescriptions techniques

Le bénéficiaire est autorisé à procéder à l'installation énoncée dans l'analyse ci-dessus de sa demande, à charge pour lui de matérialiser cette occupation du domaine public.

ARTICLE 3 – Responsabilité

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Fait à QUINSAC, le 01/08/2024



Le maire,

Lionel FAYE